



Ardèche

034-2025

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le

ID : 007-210703401-20251103-2025_163-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1

Séance du 03 novembre 2025

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Nombre de membres du Conseil Municipal : 13 Nombre de membres en exercice : 13 | Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025 du |
| Nombre de membres qui ont délibéré : 11 Date de convocation : 24 octobre 2025 | |

L'an deux mille-vingt-cinq, le 03 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Étaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à :

Excusées : Mme Clothilde FREUCHET et Mme Séverine GARDES

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 7

Objet : Décision modificative n° 04/2025 – budget communal M 57

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant la nécessité de faire face à une dépense spécifique pour le changement de candélabres pour laquelle les crédits inscrits sont insuffisants,

Monsieur Jean-Marie VIALLE, adjoint en charge des finances, propose au Conseil Municipal de procéder à un réajustement de crédits dans la section investissement et d'autoriser la décision budgétaire modificative ci-jointe.

| Dépenses d'investissement | |
|-----------------------------------------------|---------------|
| Chapitres / Articles | Montant |
| 204 / 2324 (subventions d'équipement versées) | + 500,00 € |
| 20 / 2051 (concessions et droits similaires) | -500,00 € |
| TOTAL DEPENSES | 0,00 € |

Monsieur l'adjoint explique que ce réajustement est nécessaire pour procéder au changement de 4 candélabres en 2025.

Monsieur Jean-Marie VIALLE, adjoint en charge des finances, soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°4 au budget général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser cette décision modificative budgétaire.

Pour extrait certifié conforme.
A VEYRAS, le 03 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 04/11/2025

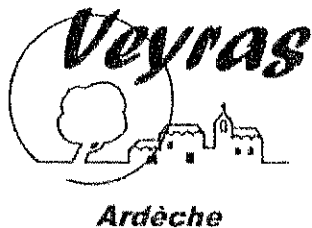
Affichage et publication le 04/11/2025

Mairie de VEYRAS 1101 Place de la République 07000 VEYRAS

☎ 04.75.64.29.04 📠 04.75.64.80.61

mairie@veyras.fr

www.veyras.fr



035-2025

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le

ID : 007-210703401-20251103-2025_164-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2
Séance du 03 novembre 2025

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Nombre de membres du Conseil Municipal : 13 Nombre de membres en exercice : 13 | Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025 du |
| Nombre de membres qui ont délibéré : 11 Date de convocation : 24 octobre 2025 | |

L'an deux mille-vingt-cinq, le 03 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à :

Excusées : Mme Clothilde FREUCHET et Mme Séverine GARDES

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 7

Objet : Subvention à l'association Veyras en Fêtes

Monsieur Jean-Marie VIALLE, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal que l'association Veyras en Fêtes n'a pas fait de demande de subvention lors du vote du budget car l'association était dans l'attente de nouveaux bénévoles pour pouvoir poursuivre ses activités.

L'association a été relancée et une manifestation « guinguette de l'automne » est programmée le 09/11/2025.

Monsieur Jean-Marie VIALLE propose donc d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Veyras en Fêtes au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde une subvention de 300 € à l'association Veyras en Fêtes au titre de l'année 2025.

Pour extrait certifié conforme.

A VEYRAS, le 03 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 04/11/2025

Affichage et publication le 04/11/2025

Mairie de VEYRAS 1101, Place de la République 07000 VEYRAS

Tel 04.75.64.29.04

mairie@veyras.fr

www.veyras.fr



Ardèche

036 - 2025

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le

SLOW

ID : 007-210703401-20251103-2025_165-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 3
Séance du 03 novembre 2025

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Nombre de membres du Conseil Municipal : 13 Nombre de membres en exercice : 13 | Transmis par ACTE le ARN° : 007-210703401-2025 du |
| Nombre de membres qui ont délibéré : 11 Date de convocation : 24 octobre 2025 | |

L'an deux mille-vingt-cinq, le 03 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à :

Excusées : Mme Clothilde FREUCHET et Mme Séverine GARDES

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 7

Objet : Attribution du fond de concours 2025 de la CAPCA

Par délibération n°2025-04-23/90 en date du 23 avril 2025, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a approuvé un règlement fixant les modalités et conditions d'octroi de fonds de concours au titre de l'année 2025. Pour rappel, une enveloppe budgétaire de 300 000 € a été allouée à ce dispositif.

Suite de cette délibération, un appel à projets a été lancé auprès de l'ensemble des communes membres avec une date limite de remise des dossiers au 30 juin 2025.

La commune de Veyras a déposé une demande dans les délais impartis pour le projet de construction d'une halle couverte sur le boulodrome de la Combe.

Après instruction par le bureau communautaire, le conseil communautaire a décidé d'allouer à la commune un fonds de concours en investissement d'un montant de 10 000 €.

La convention portant attribution de fonds de concours ci-annexée prévoit notamment les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté d'agglomération à la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5 VI,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-09-24/168 en date du 24 septembre 2025 portant attribution des fonds de concours 2025.

Mairie de VEYRAS 1101, Place de la République 07000 VEYRAS

Tel 04.75.64.29.04

mairie@veyras.fr

www.veyras.fr



Ardèche

036-2025

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le

ID : 007-210703401-20251103-2025_165-DE

S 10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le versement d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 10 000 € pour le financement du projet de construction d'une halle couverte sur le boulodrome de la Combe,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours,
- Dit que les crédits seront imputés au compte 13251 « GFP de rattachement » du budget 2025 de la commune.

Pour extrait certifié conforme.

A VEYRAS, le 03 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 04/11/2025

Affichage et publication le 04/11/2025

Mairie de VEYRAS 1101, Place de la République 07000 VEYRAS

Tel 04.75.64.29.04

mairie@veyras.fr

000000 / 000000 fr



Ardèche

037-2025

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le

SLOW

ID : 007-210703401-20251103-2025_166-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 4
Séance du 03 novembre 2025

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Nombre de membres du Conseil Municipal : 13 Nombre de membres en exercice : 13 | Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025 du |
| Nombre de membres qui ont délibéré : 11 Date de convocation : 24 octobre 2025 | |

L'an deux mille-vingt-cinq, le 03 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à :

Excusées : Mme Clothilde FREUCHET et Mme Séverine GARDES

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 7

Objet : Approbation d'une convention financière relative à la mise en place de conteneurs de tri semi-enterrés avec la CAPCA

Par délibération n°2024-03-06/47 en date du 6 mars 2024, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer le marché public intitulé « fourniture et livraison de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte des déchets » avec le lot n°1 « fourniture et livraison de conteneurs semi-enterrés AV avec cuve rigide acier ou plastique » et le lot n°2 « fourniture et livraison de conteneurs semi-enterrés AV avec cuve béton ».

Par délibération n°2021-05-12/131 en date du 12 mai 2021, il a pris acte que pour l'acquisition de conteneurs semi-enterrés, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche financera l'achat de conteneurs semi-enterrés à hauteur du prix d'achat des conteneurs aériens pour le flux concerné. La différence du coût d'achat des conteneurs semi-enterrés seront remboursés par les communes intéressées par une convention financière. Il est également stipulé dans cette même délibération que les coûts de terrassement restent à la charge de la commune concernée.

Cette participation financière est calculée en fonction des prix des marchés des lots n°1 et n°2 actualisés chaque année.

Une convention financière définissant les modalités de mise en œuvre est proposée aux communes intéressées.

La commune de Veyras souhaite installer 5 conteneurs semi-enterrés pour une prise en charge par la mairie d'un montant de 9 330,59 € hors champs d'application de TVA tels que définit dans la convention (en annexe). À noter que l'ensemble des travaux de génie civil nécessaires à la pose des containers semi-enterrés sont à la charge intégrale de la commune et viennent se cumuler avec les coûts indiqués ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-10 et L5216-5 I 7°,

Vu la délibération n°2021-04-14/107 du Conseil communautaire du 14 avril 2021 « Délégations du conseil communautaire au bureau communautaire »,

Vu la délibération n°2021-05-12/131 du Conseil communautaire du 12 mai 2021,

Vu les échanges entre les parties.

Mairie de VEYRAS 1101, Place de la République 07000 VEYRAS

Tel 04.75.64.29.04

mairie@veyras.fr

www.veyras.fr



Ardèche

037-2025

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le

SLOW

ID : 007-210703401-20251103-2025_166-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention avec la CAPCA pour une participation financière de 9 330,59 € hors champs d'application de TVA ci-annexée,
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme.

A VEYRAS, le 03 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 04/11/2025

Affichage et publication le 04/11/2025

Mairie de VEYRAS 1101, Place de la République 07000 VEYRAS

Tel 04.75.64.29.04

mairie@veyras.fr

www.veyras.fr